

• **Réunion Zones humides - Saint Lambert la Potherie - 16 juin 2021**

Personnes présentes :

- Corinne GROSSET, maire;
- Henri VOISINE, adjoint à l'urbanisme
- Denis (JCA), Basile (YC) et Marjorie

Retour sur l'opération photo-drone

Ils ont commencé par nous faire un retour sur l'opération photo-drone, déplorant la manière de faire, sans autorisation préfectorale. On a fait remarquer que nous étions en désobéissance civile sur cet aspect. Beaucoup d'agressivité au début de leur part.

Ils se demandaient pourquoi l'action a été faite chez eux, en revenant sur le fait que la ZH sur laquelle l'action s'est faite ne correspondait pas à la définition qui avait été donnée dans le tract. Nous leur avons donc exposé les justifications, notamment sur l'accessibilité et l'espace mais que nous ne sommes pas focalisés sur leur commune, le parti pris étant la défense des ZH pour l'ensemble de l'agglo.

Au cours de la réunion ils reviennent également sur le fait qu'ils auraient aimé nous rencontrer avant que l'action ne soit menée. Nous leur avons alors fait remarquer que dans ces conditions, il y a peu de chances qu'ils nous aient laissé intervenir sur la ZH. Or, nous avons besoin de cette action d'éclat pour attirer les médias et rendre visible au grand public notre engagement pour les zones humides et la biodiversité. Objectif atteint avec la présence de FR3 et du Courrier de l'Ouest / Ouest France.

Discussion sur le fond du sujet (la ZH sur la ZAC de Gagné)

Ils nous ont apporté des précisions sur les 54 ha de zones humides : il s'agirait en fait de zones humides "pressenties" qui devront faire l'objet d'études complémentaires, et non de zones humides forcément compensées. Parmi ces 54ha, environ 12ha (sur la ZAC de Gagné) n'en étaient en fait pas.

Nous leur avons dit qu'on n'avait pas ces informations et notamment aucune liste précise des surfaces composant ces 54ha malgré une étude approfondie des documents du PLUi. Ils ont insisté sur le fait que toutes les ZH n'ont pas la même importance, suggestion de prioriser les différentes ZH.

On leur a fait part du fait que le projet de la ZAC avait été plutôt bien élaboré, qu'on reconnaissait le travail fait dessus, mais qu'on s'interroge sur ce qui a été dit par eux dans un article de presse concernant une étude d'impact menée qui conclurait à l'absence d'enjeu écologique de la ZH de Gagné. Le classement en zone humide ne serait justifié que par des critères pédologiques et non botaniques. Ils nous confirment qu'il s'agit bien de l'ensemble de la ZH en 2AU. On relève donc la contradiction avec le document "Justification des choix" du PLUi en révision qui parle d'un "intérêt écologique par sa fonction de support de la biodiversité, en particulier la partie sud du site". Ils répondent que l'étude a été réalisée après celle faite pour le PLUi qui serait moins poussée.

On leur pose la question de l'impact de l'urbanisation de la zone par rapport au boisement qui se trouve juste accolé. Ils nous ont répondu qu'une bande "tampon" serait sans doute laissée pour protéger le bois.

On leur pose également la question de savoir pourquoi ce n'est pas la zone de compensation (la zone N sur le plan de zonage) qui est utilisée pour l'urbanisation. Leur réponse : c'est une ancienne carrière, donc impossible d'aménager dessus, trop dangereux. La carrière est remblayée avec des déchets inertes + 40 cm de terre. Pour la compensation, une partie des déchets serait enlevée, ils prévoient une réalimentation

en eau par ruissellement des eaux pluviales + ajout de terre végétale.

Ils reviennent aussi sur les obligations de logement. Que chez eux, ils essaient de faire au mieux, avec des petites parcelles (20 logements à l'ha en moyenne sur leur territoire).

On soulève la question des logements vacants. Leur réponse : il n'y en a aucun à St Lambert la Potherie. Sur les autres solutions, ils se targuent d'avoir racheté une friche industrielle (qui leur a coûté 680 000€), et aussi d'avoir déjà fait de la restauration de zone humide (pour un coût à 400 000€), qu'ils incitent à l'achat de petites parcelles.

Ils exposent aussi l'argument du besoin en logements qui augmente, avec les modes de vie actuels, et puis qu'il est nécessaire de faire des compromis. On évoque le 0 artificialisation nette des sols qui pour eux est simplement impossible à atteindre.

On a aussi abordé la question de la continuité écologique. Pour eux il n'y a pas de problème, malgré l'urbanisation, les animaux passent quand même (sangliers/chevreuils retrouvés dans des jardins...) . On leur parle de la biodiversité qui ne se voit pas.

Autres points/remarques

Ressenti global : c'était compliqué de discuter réellement. Nous avons pu reconnaître les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, le travail qu'ils font. Ils aimeraient que ce soit dit publiquement de la part du collectif (notamment sur le fait que le projet de ZAC est plutôt bien ficelé), mais on leur rappelle le rôle du collectif qui est de faire valoir la défense de la nature avant tout, que cette position est radicale et qu'il est indispensable que l'opinion publique soit derrière nous sur ce sujet.

Ils ont également parlé de "totalitarisme" sur notre volonté de faire sanctuariser les zones humides, en rappelant que toutes les zones humides n'ont pas le même intérêt. Ils sont d'accord de préserver strictement celles qui remplissent les critères pédologiques **ET** écologiques.

Pour eux, la zone humide sur Gagné n'a juste pas d'importance. L'enjeu biodiversité/continuité écologique n'a pas l'air vraiment intégré.

Dernier point qui a contribué à ternir l'échange, la maire a cherché toutes les occasions de nous attaquer sur un plan personnel, histoire de nous discréditer !